

Movida, la nouvelle recette des villes. "Permis à points" pour les établissements publics du centre - ville

La Repubblica, 4 septembre 2012

D'abord, il a été adopté à Turin, puis à Florence. Maintenant aussi Palerme et Bari sont en train d'en étudier la mise en place, tandis que Brescia, Naples, Catania, Udine, Pise et Rome envisagent aussi de l'introduire. Il s'agit du "permis à points" des établissements publics: un accord né entre gérants et municipalités pour freiner le bruit et la saleté dans les quartiers de la "movida".

Ceci, face à une augmentation de 80% des interventions de la police locale liés à la vie nocturne au cours des trois dernières années. "Les gens doivent pouvoir s'installer dans un logement en sachant que leur repos sera respecté". dit Giuseppe Barbera, conseiller pour l'environnement de la municipalité de Palerme. Ici, en octobre, sera présentée une réglementation avec un système "à points". Préparée par le groupe de travail Agenda21, elle devra être approuvée par le conseil. "Un projet sur lequel il faudra discuter tout de suite", dit Franco Albore, conseiller au commerce de Bari, qui voudrait introduire ce permis à points dans la partie ancienne de sa ville.

Comment fonctionne-t-il? Le modèle reproduit celui du permis de conduire. Chaque établissement démarre avec la dotation de vingt points: celui qui ne respecte pas les règles perd des points, celui qui se comporte correctement en gagne. A Florence, par exemple, celui qui perd tous ses points risque beaucoup: non seulement il doit payer des amendes mais il risque aussi jusqu'à cinq jours de fermeture de son établissement et, dans les cas les plus graves, sa fermeture définitive.

Quels sont les "délits"? L'établissement qui reproduit de la musique à l'extérieur de son établissement après 23 h ou qui n'entretient l'hygiène de sa salle perd cinq points. Celui qui ne met pas à la disposition des usagers le kit pour le test alcoolémique ou qui n'a pas les poubelles adéquates pour ses ordures perd trois points. Mais celui qui est en règle pendant quatre mois de suite gagne quatre points et celui qui, pendant un an, respecte la réglementation a accès à des facilitations.

Un système qui, à Florence, n'a pas fait plaisir à tous: "Cela ne marche pas parce qu'il frappe seulement le gérant sans punir le comportement non civilisé du particulier" explique le gérant du Moyo, établissement très à la mode. "Si celui qui est dans la rue achète des boissons alcoolisées au supermarché ou fait pipi sur le trottoir, les gérants des établissements n'y sont pour rien". Mais c'est un système que plusieurs villes pensent adopter. A Brescia on est en train d'étudier "un engagement de civilisation" entre les gérants des établissements, la municipalité et les résidents du quartier du Carmine, lancé par le conseiller responsable du centre historique "pour responsabiliser les gens sur les problèmes du bruit, de la circulation et de la saleté".

Un conseiller napolitain est en train d'évaluer ce système. "Entre Naples et Florence, nous expliquent-il, il y a déjà un accord concernant un échange de points de vue". Le permis à points pourrait devenir un outil de facilitations pour celui qui se comporte correctement. C'est l'avis du maire de Catania, Et si à Pise la municipalité évalue cette hypothèse, à Rome c'est la Fédération italienne des établissements publics qui propose une plus ample participation à la réglementation de la movida. "Nous serions entièrement d'accord pour établir des accords avec l'administration communale, dit le président - Les problèmes ne peuvent pas se résoudre à coup de délibérations". Même histoire à Udine, où l'idée de la Fédération locale a été reprise par un conseiller communal qui envisage un code d'autoréglementation.